

NOVEMBRE 2023



Compte Epargne Temps : CET

Vous pouvez épargner du temps de repos ou des congés non utilisés sur votre CET :

- ⇒ **Les jours de congés payés (seule la 5^{ème} semaine de congés payés peut être épargnée),**
- ⇒ **Les jours supplémentaires de fractionnement,**
- ⇒ **Les jours de RTT y compris les jours de RTT hebdo,**
- ⇒ **Les repos compensateurs de remplacement (RCR) liés aux heures supplémentaires, dans la limite de 5 jours par an**

Votre épargne, composée de jours de RTT et de jours de congés annuels (5 jours de CA maximum) est plafonnée en application de l'accord LCL en vigueur. Le plafond global peut atteindre au maximum 65 jours pour les -50 ans et 100 jours pour les + de 50 ans. ...

Les congés durant les périodes de maladie : Loi européenne de 2013

Dans son arrêt du 13/09/23, la cour de cassation affirme que les salariés malades ou accidentés, auront droit à des congés payés sur leur période d'absence, comme s'ils avaient été en activité.

A ce jour, malgré les demandes réitérées de la **CFDT**, notamment auprès de la Direction des Ressources Humaines, nous n'avons pas encore de réponse définitive et claire quant à la façon dont LCL va appliquer cette jurisprudence.

La CFDT détient à votre disposition un modèle de lettre pour faire valoir vos droits !

Si vous êtes concernés, contactez un élu CFDT !!

ASSURANCE « USAGE TOURNEE »

La prise en charge par LCL de l'extension d'assurance « usage tournée » pour les salariés amenés à utiliser leur véhicule personnel régulièrement à des fins professionnelles, est possible quel que soit votre assureur.

Il faut demander à votre compagnie d'assurance, le justificatif du surcoût pour l'option "Usage Tournées" et faire une demande de remboursement de frais via « Mes Frais »

Pour les salariés qui n'ont pas besoin de prendre cette option car ils utilisent leur véhicule personnel occasionnellement à des fins professionnelles, en cas d'accident c'est l'assurance GRAS SAVOYE du LCL qui doit être utilisée.

CHÈQUES VACANCES LCL

Si vous remplissez les conditions requises, vous avez **jusqu'au 16/12/2023** pour souscrire et bénéficier des chèques vacances 2024.

PRÉVOYANCE : Modification des options

Si vous souhaitez modifier votre option relative à la couverture de votre contrat Prévoyance : la campagne annuelle est ouverte **jusqu' au 17/12/2023 via My Self RH.**

ŒUVRES SOCIALES

Vos élus CFDT vous rappellent que le CSE GSO vous offre une carte cadeau dématérialisée pour Noël 2023 d'un montant **de 90€.**

Elle est attribuée par la prestataire GLADY sur votre mail personnel (salariés LCL CSE GSO au 30/09/2023).



Carine COLOMBIE
SECRETAIRE CSE

Elue titulaire CSE cadre
06 62 85 65 68



Henri GIROD
SECRETAIRE ADJ

RAPPORTEUR CSSCT
Elu titulaire CSE
06 61 46 28 40



Anaïs DENYS
RAPPORTEUR ŒUVRES
SOCIALES

Elue titulaire CSE
06 16 97 13 26



Amandine GRAUX
REFERENT HARCELEMENT

Elue suppléante CSE cadre
06 73 36 44 40



Christine BILLIERES BONADIO
DSR CFDT LCL GSO
RS CSE

06 82 22 24 18



Denis CREPIN-LEBLOND

Elu titulaire CSE
06 60 29 22 34



Nathalie GARGADENNEC

Elue titulaire CSE
07 87 02 50 35



Stéphane JARA

Elu titulaire CSE
cadre
07 66 63 22 23



Audrey VIGUIER

Elue titulaire CSE cadre
06 08 74 35 95



Fabrice GOUABAULT

Elu suppléant CSE
06 24 65 23 65



Nicolas RODRIGUEZ

Elu titulaire CSE
06 89 95 16 11



Cécile LISO

Elue suppléante CSE
06 25 33 36 44



Cédric CRAPONE

Elu suppléant CSE
06 09 70 97 89



Laurence ROCHELLE

Elue suppléante CSE cadre
06 68 46 54 87



Alexandre BASTIEN

Elu suppléant CSE cadre
06 67 59 99 60



Lionel LAGARDE

Elu suppléant CSE
06 16 07 89 45



Naomi VERON

Elue suppléante CSE
06 24 68 05 86